



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: EG/SP

N° 001349

Extension de la
boutique du
Musée d'Apt

Publié le :

11/06/2026

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération GF/CR n° 3358 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des services culturels de la ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003.

Vu, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

Considérant, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée de l'Aventure Industrielle permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur notre industrialisation passée et présente.

DÉCIDE

Article 1 :

La mise en vente des produits suivants :
Ouvrage « La Préhistoire en pays d'Apt. Un siècle de recherche ».
Ce livre accompagne l'exposition temporaire en cours.

- 150 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 10 € à la boutique du musée

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 08 juin 2026

Jean AILLAUD
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20260608-001349-AR
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026